

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

N° de délibération : 41/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Nevers, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 27 VOTANTS : 34
DATE DE LA CONVOCATION	22/09/2022
VOTE	POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Patrick BONDEUX, Hicham BOUJILAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Manuel DE JESUS, Christophe FRAGNY, Rose-Marie GERBE, Guy GRAFEUILLE, Jean-Louis GUTIERREZ, Eric GUYOT, Françoise HERVET, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Jacques MERCIER, Michel MONET, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Olivier SICOT et Christine VINGDIOLET

Étaient présents en tant que suppléants :

Jean-Luc CLEAU, Maurice MALETRAS, Patrick RAPEAU et Pascale SIMONNET

Étaient représentés (pouvoirs) :

Isabelle BONNICEL a donné pouvoir à Guy GRAFEUILLE
Sylvie CANTREL a donné pouvoir à Manuel DE JESUS
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Patrick BONDEUX
Julien JOUHANNEAU a donné pouvoir à Olivier SICOT
Yves RAVET a donné pouvoir à Françoise CROTTET-FIGEAT
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Eric GUYOT

Monsieur Fabrice BERGER est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention participation
à des salons de professionnels de santé**

Depuis plusieurs années, le Pays Val de Loire Nivernais travaille à l'élaboration d'une stratégie performante en matière de santé pour le territoire, et mène notamment différentes actions grâce au Contrat Local de Santé qu'il porte et anime. Un certain nombre d'actions sont menées dans le but d'attirer les professionnels de santé et les inciter à exercer sur le Pays.

La prospection des professionnels de santé est un exercice difficile, c'est pourquoi, il semble essentiel aujourd'hui de se rendre sur des salons dédiés à ces professionnels. De plus en plus de territoires participent à ces événements d'où l'importance d'être présent, pour promouvoir le territoire et ses nombreux atouts en matière d'exercice de la médecine mais aussi de cadre de vie. Cette action a un impact positif sur l'attractivité du territoire et contribue à changer l'image que les personnes en ont. Pour 2023, 3 événements sont ciblés :

1) Le congrès des internes

Cet événement permet à des internes venant de toute la France de se retrouver dans un cadre convivial autour d'ateliers et de tables rondes pour échanger sur la médecine. L'objectif est de proposer un stand animé, tournée vers des dispositifs innovants en santé et la découverte du territoire. Ils pourront également être invités au week-end des internes. Cette manifestation réunit environ 800 praticiens.

2) Le congrès de Beaune

Le congrès de Beaune rassemble le temps d'une journée des médecins généralistes en activité et des étudiants en médecine sur des thématiques d'actualité en médecine. Cette journée a pour but d'améliorer la pratique quotidienne grâce à des sessions concises, rythmées et interactives.

3) Le CNGE (Congrès National des Généralistes Enseignants)

Ce congrès annuel est devenu une référence dans le milieu de la santé, il est reconnu pour sa qualité, sa pertinence, son intérêt et son dynamisme. Plus de 2000 participants sont attendus à cette manifestation avec notamment la présence des médecins généralistes enseignants chercheurs et des étudiants internes en médecine générale.

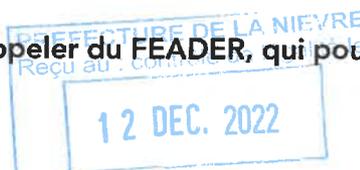
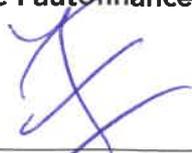
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Stand et Badges	7 000 €	FEADER (80%)	14 400 €
Communication	3 000 €	Département (20%)	3 600 €
Mobilier / électricité	2 000 €		
Frais salariaux	4 000 €		
Frais de déplacements	2 500 €		
TOTAL	18 000 €	TOTAL	18 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide les plans de financement prévisionnels ;
- autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents liés à ces demandes ;
- autorise l'autofinancement à appeler du FEADER, qui pourra être majoré le cas échéant.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 07 décembre 2022**